



COMMUNE DE HAMES-BOUCRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept décembre à seize heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BOUCHEL, Maire, en suite de convocation en date du 23 décembre 2024.

Présents : Philippe BOUCHEL- Stéphanie CHEVANDIER - Ingrid DECOTTIGNIES - Patricia DELATTRE – Daniel DIWUY- Jean-Claude FINOT – Béatrice FOUQUENELLE – Olivier MATRAT - Axelle REGENT- Adeline TOURON-DECLERCQ

Absents excusés : Charlène Duchateau pouvoir donné à Philippe Bouchel, Pascal Guibert pouvoir à Adeline Touron-Declercq, Antoine Lelieur pouvoir à Axelle Régent, Delphine Molinatti pouvoir à Ingrid Decottignies, Jean-Jacques Pigeon pouvoir à Jean-Claude Finot.

Absent : Néant

Monsieur Daniel Diwuy a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 heures.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024, ce dernier n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire.

Ordre du jour :

- Finances

1 Délibération n°2024-45 : Solidarité avec la population de Mayotte. Attribution d'une aide financière .

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe Bouchel.

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Hames-Bougres tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Hames-Bougres contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de deux mille euros à La Protection Civile
FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le soutien à la population de Mayotte en faisant un don de deux mille euros,
- **AUTORISE** M. le Maire à verser le don de deux mille euros à la Protection Civile FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN,
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ

VOTE Pour : 15

VOTE Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Maire,

Le secrétaire,

Philippe Bouchel

Daniel Diwuy